



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE BASSE-TERRE

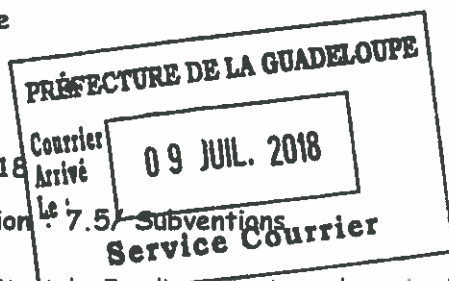
Session Ordinaire du 21 Juin 2018

Délibération affichée  
Le 13 JUIL. 2018

Effectif du Conseil : 33  
Présents : 22  
Absent(s) et/ ou Excusés : 8  
Procuration(s) : 3

N° d'ordre : 21/2018

Domaine d'intervention : 7.5



L'an deux mil dix-huit et le Jeudi vingt-et-un du mois de Juin, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatorze Juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Marie-Luce PENCHARD.

La convocation a été affichée en Mairie, le 14 Juin 2018.

**PRESENTS** : Mme Marie-Luce PENCHARD : Maire ; M. Frantz DARLIS : 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme Myriam GUILLAUME : 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Annette FONTAINE : 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. Fred EDOUARD : 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Célia CABARRUS : 6<sup>ème</sup> Adjoint ; M. Alfred VERMOT de BOISROLIN : 8<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY : 9<sup>ème</sup> Adjoint : Adjoints au Maire. Mme Christiane PHEDOL-JARVIS ; M. Georget ROGERS ; M. Christian ROLLE ; Mme Léna LESTIN ; Mme Viviane BERVIN-TORRENT ; Mme Yolande MODESTE ; M. Hugues GUIRIABOYE ; Mme Franciane GAUTHIEROT ; M. Jean-Pierre BATCHILA ; Mme Elsa BOYAU ; Mme Sandrine FORT ; M. Alain FERTE ; Mme Henriette SOLIGNAC-FABIGNON ; M. Robert VALERIUS : Conseillers Municipaux.

**ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Félix CORIOLAN : 7<sup>ème</sup> Adjoint (Procuration donnée à M. Frantz DARLIS) ;  
Mme Ketty DESFONTAINES (Procuration donnée à Mme Franciane GAUTHIEROT) ;  
Mme Annick SELLIN (Procuration donnée à Mme le Maire : Marie-Luce PENCHARD).

**ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :**

M. René-Claude MONROSE : 3<sup>ème</sup> Adjoint : Adjoint au Maire. M. Charles-Henri GENE ;  
Mme Sonia PETRO ; M. Aristide NICOLAS ; M. André ATALLAH ; Mme Maryvonne RICHARD ;  
M. Joël LOBEAU ; M. Roland EZELIN : Conseillers Municipaux.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Célia CABARRUS, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION VALIDANT LE TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE  
AU CONSEIL REGIONAL DU PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE  
PUBLIC DES VOIES COMMUNALES**

## EXPOSE DES MOTIFS

**Madame le Maire** rappelle que par délibération n°46/2017 du 23 Novembre 2017, le Conseil Municipal a validé les opérations d'investissement transférées en Maitrise d'Ouvrage au Conseil Régional dont le projet de « Rénovation de l'Eclairage Public des voies communales ».

**Madame le Maire** informe que dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe prioritaire 3 « soutenir la transition énergétique vers une économie à faible teneur en carbone » du Programme opérationnel 2014-2020, la Ville de Basse-Terre s'est inscrite dans l'appel à projet relatif à la Rénovation de l'Eclairage Public 2017. Cette opération de réfection de l'éclairage extérieur de son territoire dont le cout total s'élève à 3 021 294 € HT, lui permettra d'aboutir à des économies énergétiques significatives et de réduire ses factures d'électricité. Ces travaux consisteront à remplacer les luminaires extérieurs existants (fortement énergivores) par des luminaires performants type LED, par la mise en place d'horloge astronomique...

**Madame le Maire** informe que la Collectivité Régionale s'engage à effectuer les travaux en s'appuyant sur le diagnostic réalisé par le BET Lage Ingénierie (en annexe) qui constitue l'état du patrimoine, objet des présents travaux des voies communales. Le Service Energie Régional va donc porter cette opération en s'appuyant sur les Services Techniques de la Ville. Le BET Switch énergie assurera la Maitrise d'œuvre pour la rédaction du DCE et l'AMO pour le suivi du chantier et les marchés seront lancés au plus tard fin Juin 2018. La Ville de Basse-Terre s'engage à effectuer la maintenance du réseau post travaux.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :**  
**APRES en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE, SOIT 22 VOIX POUR (dont 3 procurations)**  
**3 ABSTENTIONS (M. J-P. BATCHILA, Mme H. SOLIGNAC-FABIGNON & M. R. VALERIUS)**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le transfert au Conseil Régional de la délégation de Maitrise d'Ouvrage du projet de « Rénovation de l'Eclairage Public des voies communales » tel que présenté à l'exposé des motifs (visé ci-dessus).

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le diagnostic de la Rénovation de l'Eclairage Public des voies communales réalisé par le BET Lage Ingénierie qui sert d'état patrimonial et qui acte les travaux.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** la Collectivité Régionale à lancer tous les marchés nécessaires au projet de « Rénovation de l'Eclairage Public des voies communales ».

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à signer tout document se rapportant à la délégation de transfert de Maitrise d'Ouvrage de cette opération.

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 09 JUIL. 2018

L'affichage *et/ou* la publication le 13 JUIL. 2018

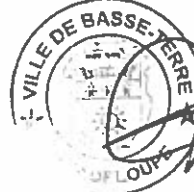
*Et/ou* la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire  
Marie-Luce BENCHARD



Fait à Basse-Terre le 07 JUIL. 2018



Le Maire  
Marie-Luce BENCHARD